Chute libre des demandes d'asile en UE

Article rédigé par RT France, le 19 février 2021

Source [RT France] Les demandes d'asile au sein de l'Union européenne ont chuté de 31% en 2020 d'après le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). La reconnaissance du statut de réfugié reste stable avec 32% des demandes aboutissant.

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a indiqué ce 18 février que les demandes d'asile dans les pays de l'Union européenne (UE) ont chuté de 31% en 2020 pour atteindre leur plus bas niveau depuis 2013. Cette chute s'explique «principalement en raison des restrictions de circulation» liées à la pandémie, a indiqué le Bureau européen auprès de l'AFP. Selon les données de cette agence, qui portent sur les 27 pays de l'UE ainsi que la Norvège et la Suisse, 461 300 demandes ont été déposées en 2020 alors qu'il y en avait 671 200 en 2019.

Cette «baisse considérable» (-31%) reflète l'impact de la pandémie de Covid-19 et des mesures d'urgence telles que les restrictions de circulation, explique l'EASO dans son communiqué.

Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile restent inchangés par rapport à l'année précédente. Les Syriens sont ceux qui ont déposé le plus de demandes (64 540 soit -9% par rapport à 2019) représentant 14% des requêtes effectuées. Viennent ensuite les Afghans (48 578 demandes soit -16% par rapport à 2029), les Vénézuéliens (30 643 demandes soit -32%), les Colombiens (29 438 demandes soit -9%) et les Irakiens (18 167 demandes soit -40%).

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici